

## MAIRIE DE DIJON

PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE DIRECTION REGLEMENTATION

## DE L'ESPACE PUBLIC

1, rue Sainte Anne

Le 11 juin 2024

Pour effectuer des opérations de manutention ou déménagement, et conformément à l'arrêté municipal du 10 juillet 1998, -Madame Marion VELOSO – 97 rue battant – 25000 BESANCON, est autorisé à arrêter un véhicule sur trottoir,

## LE TEMPS DU CHARGEMENT ET DU DÉCHARGEMENT,

AVENUE VICTOR HUGO, au droit du numéro 40 b, dans les conditions ci-dessous définies

. cheminement piétons : Un passage d'1 mètre de largeur minimum sera préservé sur le

trottoir pour le passage des piétons.

Les accès aux immeubles et aux commerces resteront dégagés

en permanence.

## . Le 03 août 2024.

Tout dommage susceptible de survenir à l'occasion des opérations susvisées pourra engager l'entière responsabilité du bénéficiaire de la présente autorisation.

Stationnement strictement interdit

L'Adjointe déléguée à la propreté de la ville, aux travaux, aux équipements urbains et aux mobilités,

Dominique MARTIN-GENDRE

Autorisation à apposer derrière le pare-brise du véhicule